Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260414-CMNE2026_040-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 14 AVRIL 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	1
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	7 avril 2026
Secrétaire de séance	Pierre CARRÉRIC

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sébastien HELLEGOUARCH donne pouvoir à Virginie GOMBÉRO
Excusée : Natacha PINHAS

2026/040	***Commission de contrôle financier (CCF)***

La CCF a pour mission réglementaire de contrôler les conventions financières passées par une collectivité avec une entreprise au titre d'une délégation de service public.

Sa composition est laissée à la libre appréciation de l'autorité concédante, une délibération étant nécessaire.
Cette commission a obligation de contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire, ainsi que les projets d'avenants et de renouvellement de contrat.
Il s'agit d'un contrôle sur pièces et éventuellement sur place portant sur les opérations financières entre la collectivité et son cocontractant et sur l'équilibre financier du contrat.
La commission se réunit au moins 1 fois/an et doit établir un rapport écrit annuel sur chaque convention soumise à son contrôle.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- Président : Guillaume de BEAUFORT
- Membres : Yves de BON, Daniel JAFFRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- DESIGNE les membres cités ci-dessus membres de la Commission de Contrôle Financier.
- CHARGE le maire de signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Guillaume DE BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL